

# Bulletin municipal



**COURRY**  
Juillet 2024 - N°18

Le mot du Maire p.3

Les décisions du conseil municipal p.4

Les actions du CCAS p.11

## **Quoi de neuf avec les travaux ?**

- Parking de Laulanet p.14
- Route de Reboul p. 14
- Chapelle Saint Sébastien p.15
- Réhabilitation du forage du Serras p. 15

## **Bien vivre à Courry**

- Tennis p. 16
- Compostage collectif p. 16
- Aire de repos p.17
- Recensement p.17
- VigiPets p. 18
- Repas des Plots p.18
- Urbanisme : rappel des règles p. 19

Comité des fêtes p.20

Plateau des Gras p.21

Bibliothèque municipale p.21

Les amis de la chapelle Saint Sébastien p.22

Prochaines dates à retenir p.22

Etat civil p.23

Informations pratiques p.23

## Le mot du Maire



Le début du premier semestre 2024 a vu, ces deux derniers mois, son agenda accéléré et perturbé par les événements électoraux imprévus et perturbants. Après les élections européennes programmées, mais d'une ampleur très inhabituelle par l'importance du nombre des listes de candidatures, il y a eu la dissolution de l'Assemblée Nationale suivie des deux tours de l'élection des nouveaux députés. Ces deux événements ont nécessité une mobilisation exceptionnelle des élus et des agents de la mairie ainsi que de son infrastructure que l'on a dû adapter pour la circonstance.

Je souhaiterais ici remercier l'ensemble des agents, des élus, mais aussi des Courriols de s'être mobilisés, afin que ces opérations perturbantes se déroulent au mieux en ce début de période d'été.

Il est trop tôt pour tirer aujourd'hui quelques perspectives et orientations nouvelles, même si nous souhaitons que soit vite trouvé un compromis opérationnel pour gouverner la France. Nous avons la responsabilité d'assurer, à notre niveau, la poursuite des services habituels ainsi que des investissements prévus déjà en cours. Ils sont rappelés et précisés dans ce bulletin.

En vous souhaitant une bonne lecture et un bel été.

**Le maire, Jean Bernard**



# Décisions du conseil municipal

**SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

**A 17 heures**

---

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu du 02 Novembre 2023
- 2) Comptes administratifs 2023 (Commune, Eau/Assainissement)
- 3) Comptes de gestion 2023 (Commune, Eau/Assainissement)
- 4) Affectation du résultat 2023 (Commune, Eau/Assainissement)
- 5) Impôts locaux 2024 : vote des taux (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti)
- 6) Vote des Budgets Primitifs 2024 (Commune, Eau/Assainissement)
- 7) Renouvellement Convention SACPA (service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal)
- 8) Adhésion Communes Forestières
- 9) Adhésion Fondation du Patrimoine (projet Chapelle Saint Sébastien)

Questions diverses :

- Avancement des travaux à Laulanet (travaux en régie)
- Elections Européennes : 09 juin 2024
- Achat d'un défibrillateur
- Projet aire de jeux

Sous la présidence de Monsieur Jean BERNARD, Maire.

Etaient présents : Jean BERNARD, Miette OLIVIER, Christophe BOUQUET, Gérard LEROY, André MERLE, Eddy RAEPSAET, Sylvette BREYSSE, Christian SANFILIPPO et Frédéric VICEDOMINI

Était absent: Jean-Louis THOMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Miette OLIVIER

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h.

### **1) Approbation du compte-rendu du 02 Novembre 2023 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 02 novembre 2023.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de séance du 02 novembre 2023.

### **2) Comptes administratifs 2023 (Commune, Eau/Assainissement) :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2023 pour la Commune de Courry.

# Décisions du conseil municipal

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

## *Fonctionnement*

Dépenses	234 117.99€
Recettes	263 533.63€

## *Investissement*

Dépenses	38 345.70€
Recettes	73 616.02€

## **RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Fonctionnement	+29 415.64€
Investissement	+35 270.32€

## **RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE 2023**

Fonctionnement	+ 38 226.60€
Investissement	- 15 123.50€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023 pour la Commune de Courry.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2023 pour l'Eau et l'Assainissement.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif Eau Assainissement 2023 qui s'établit ainsi :

## *Exploitation*

Dépenses	113 333.49€
Recettes	139 564.38€

## *Investissement*

Dépenses	89 124.57€
Recettes	62 598.30€

## **RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Fonctionnement	+26 230.89€
Investissement	+22 123.35€

## **RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE 2023**

Fonctionnement	+ 79 376.55€
Investissement	+ 125 344.38€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023 pour l'Eau et l'Assainissement.

# Décisions du conseil municipal

## 3) Comptes de gestion 2023 (Commune, Eau/Assainissement)

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de voter le compte de gestion 2023 pour la Commune de Courry et pour l'Eau et l'Assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023 (Commune, Eau et Assainissement). Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 4) Affectation du résultat 2023 (Commune, Eau/Assainissement)

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2023 pour la Commune de Courry.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation du résultat 2023 pour la commune de Courry comme suit :

Excédent de fonctionnement de 17 103.10€ au compte R 002 (recettes)

Déficit d'investissement de 15 123.50€ au compte D 001 (dépenses) et 21 123.50€ au 1068 (recettes)

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2023 pour l'eau et l'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2023 pour l'eau et l'assainissement comme suit :

Excédent de fonctionnement de 79 376.55€ au compte R 002 (recettes)

Excédent d'investissement de 125 344.38€ au compte R 001 (recettes)

## 5) Impôts locaux 2024 : vote des taux (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal **de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 :**

Taux	Bases	Produit prévisionnelles		
- TAXE FONCIERE BATI		37,09%	378 000	140 200
- TAXE FONCIERE NON BATI		71.35%	4 000	2 854
-TAXE D'HABITATION		8.67%	208 100	18 042
			Total .....	161 096

## 6) Vote des Budgets Primitifs 2024 (Commune, Eau/Assainissement)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif pour la Commune de Courry comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	248 659.01	248 659.01
Section d'investissement	184 847.64	184 847.64
<b>TOTAL</b>	<b>469 506.65</b>	<b>469 506.65</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif pour la Commune de Courry comme suit :

Ensuite, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2024 pour l'Eau/Assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	185 539.17	185 539.17
Section d'investissement	181 072.54	181 072.54
<b>TOTAL</b>	<b>366 611.71</b>	<b>366 611.71</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2024 pour l'Eau/Assainissement comme suit :

## 7) Renouvellement Convention SACPA (service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention SACPA  
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le renouvellement à la convention SACPA pour 2024.

## 8) Adhésion Communes Forestières

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association départementale des Communes et Collectivités Forestières du Gard. Cette adhésion permet d'être conseillé, afin de bénéficier d'une information actualisée et fiable sur la législation en vigueur, pour obtenir des outils d'actions concrètes, pour suivre des formations techniques courtes et adaptées aux besoins de la commune, pour profiter de la force d'un réseau dans l'accomplissement du rôle d'élu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, soit neuf voix pour et une abstention (Monsieur VICEDOMINI) l'adhésion à l'association départementale des Communes et Collectivités Forestières du Gard.

# Décisions du conseil municipal

## 9) Adhésion Fondation du Patrimoine (projet Chapelle Saint Sébastien)

Suite à la production de l'étude préalable pour la Chapelle Saint Sébastien qui a été présentée lors de la réunion de la commission extra-municipale et a été reconnue comme représentative des actions à entreprendre pour la rénovation de la Chapelle dans le cadre du site de Saint Sébastien, Monsieur le Maire confirme que le Conseil Municipal considère que cette étude représente bien la tâche à accomplir pour mener à bien les travaux de la chapelle.

En conséquence, le processus constructif et le chiffrage indicatif de cette étude seront désormais une base de l'action du conseil municipal.

Vu l'urgence de remettre en état les toitures, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'agréer le projet présenté,
- De demander aux financeurs une aide complémentaire au vu du chiffrage actuel,
- De concrétiser la mise en place d'un fond d'appui participatif en adhérant à la Fondation du Patrimoine,
- De demander le bénéfice d'une subvention du GAL (Groupe d'Action Locale (Europe)),
- D'assurer une première tranche des travaux essentiellement centrée sur la rénovation des toitures partielle ou totale.

## QUESTIONS DIVERSES

- Avancement des travaux pour le parking Laulanet : le conseil municipal est satisfait des travaux réalisés et terminés par les agents techniques
- Elections européennes 09 juin 2024 : à la demande Monsieur le Maire, l'ensemble du conseil municipal devra être présent pour les élections européennes.
- Achat d'un défibrillateur : plusieurs devis seront demandés
- Aire de jeux : le projet d'installation d'une aire de jeux pour enfants sera abordé au prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h10.

# Décisions du conseil municipal

**SEANCE DU VENDREDI 12 JUILLET 2024**  
**A 17 heures**

---

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu du 11 avril 2024
- 2) Mise en place du temps de travail et des cycles de travail
- 3) Fondation du patrimoine (projet Chapelle Saint Sébastien) et convention de souscription

Questions diverses :

- Désignation d'un Elu titulaire et d'un Elu suppléant pour la commission transfert eau/ assainissement au 01.01.2026 (Communauté de communes de Cèze Cévennes)
- Information sur le projet d'installation d'une aire de jeux pour enfants

Sous la présidence de Monsieur Jean BERNARD, Maire.

Etaient présents : Jean BERNARD, Miette OLIVIER, Christophe BOUQUET, Gérard LEROY, André MERLE, Sylvette BREYSSE, Christian SANFILIPPO

Etaient absents : Jean-Louis THOMAS, Frédéric VICEDOMINI, Eddy RAEPSAET

SECRETAIRE DE SEANCE : Miette OLIVIER

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h10.

### **1) Approbation du compte-rendu du 11 avril 2024 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 11 avril 2024.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de séance du 11 avril 2024.

### **2) Mise en place du temps de travail et des cycles de travail**

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial (article L.253-5 du code général de la fonction publique). Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail (article 4 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 précité).

# Décisions du conseil municipal

Vu le code général de la fonction publique notamment ses articles L.611-1 à L.611-3,  
Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature,  
Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'instituer les modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail et de fixer les horaires des agents dans le respect des cycles de travail.

### **3) Fondation du patrimoine (projet chapelle Saint Sébastien) et convention de souscription**

Monsieur le Maire de COURRY indique aux membres du conseil municipal que considérant l'arrivée tardive du document cadre permettant de définir précisément l'ensemble du projet et d'établir les termes de la convention avec la Fondation du Patrimoine, il est proposé :

- De confirmer la demande de création d'une souscription au profit des travaux de la chapelle Saint-Sébastien
- De valider le Document Cadre décrivant le projet et les conditions de sa mise en œuvre pour un montant maximum de 120 000.00€ HT, et ce dans les meilleurs délais
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Désignation d'un Elu titulaire et d'un Elu suppléant pour la commission transfert eau/ assainissement au 01.01.2026 (Communauté de communes de Cèze Cévennes) :

Délégué titulaire : Jean BERNARD

Délégué suppléant : Christian SANFILIPPO

- Information sur le projet d'installation d'une aire de jeux pour enfants :

Le lieu a été arrêté, il faudra maintenant procéder à la consultation des différents services tant au niveau de la sécurité et de l'accessibilité qu'au niveau du choix des couleurs des équipements qui devra être soumis à l'avis de l'ABF (terrain situé dans le périmètre classé de l'Eglise).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h40.

# Actions du CCAS

## Une bonne ambiance pour le goûter des Aînés



Une quarantaine de personnes avait répondu favorablement à l'invitation du Maire et du CCAS le 29 avril dernier, pour un goûter à la salle des fêtes.

Pour varier un peu l'animation des rencontres, c'est un loto qui était proposé aux participants. Les cartons étaient offerts et chacun pouvait choisir ses nombres favoris, les cartons étant triés par nombres « fétiches ».

Après un mot de bienvenue, le jeu pouvait commencer. Certains lots ont été offerts au CCAS, qui remercie les donateurs. D'autres ont été achetés chez Cathy ce qui permettait de proposer un avant quine, onze quines et une surprise.

A l'issue du loto, les membres du CCAS ont servi un goûter composé de viennoiseries, de biscuits, de chocolats, de salade de fruits et d'une boisson au choix.

Vers 17h30, les invités se sont séparés. Les plus chanceux sont partis avec leurs lots, les autres ont gardé espoir de gagner la surprise jusqu'à la fin du jeu.



# Actions du CCAS



## Mise à disposition de locaux rafraichis et registre communal

Pendant les jours déclarés période de canicule et afin de mieux gérer les vagues de chaleur, les services de la Mairie vous rappellent que :

- d'une part, les locaux climatisés de la Courriette sont mis à disposition des personnes qui souhaitent se rafraîchir et se reposer pendant quelques heures dans la journée (de 13h à 18h30) ; de l'eau est mise à disposition dans le réfrigérateur et ce, jusqu'à la fin de l'alerte canicule.
- d'autre part, les personnes qui souhaitent être contactées pendant les périodes de canicule en alertes orange ou rouge peuvent se faire inscrire sur le registre communal en Mairie en téléphonant les lundis, mardis et jeudis de 14h à 17h au 04 66 24 02 77 et donnant leur nom et prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone et le nom d'une personne à prévenir en cas d'urgence.

La plateforme téléphonique d'information « canicule »

**0800 06 66 66**

# Les actions du CCAS

## Téléassistance



Nous informons les personnes qui désirent se renseigner sur les services de téléassistance 24 h/24 et 7 jours/7 qu'elles peuvent, entre autres,

s'adresser à **Bonjours (Présence 30)** au numéro de téléphone suivant : **04 66 70 50 20**.

Le choix du type d'appareil de téléassistance se fait en fonction des besoins du demandeur et après présentation du service correspondant. L'appareil proposé sera adapté aux besoins de la personne intéressée.

### Plusieurs modèles existent :

**Mobilité** avec géolocalisation de l'appareil et détecteur de chute.

- **Téléassistance domicile de base ou sécurité+**
- **Téléassistance visio avec caméra infrarouge.**
- **Détecteur de chute se déclenchant seul en cas de chute lourde.**
- **EN OPTION : La boîte à clés sécurisée qui simplifie l'accès des aidants ou des secours.**

Une étude du coût du service peut être faite sans engagement, certaines caisses de retraite ou de mutuelles participent au financement de la location du matériel.

Dans tous les cas le reste à charge sera pris en compte avec une réduction de 50% du coût lors de la déclaration des revenus de l'intéressé. Un remboursement est prévu dans les cas de revenus non imposables.

Selon les modèles d'appareil, la location restant à charge varie entre 10 € et 22 € mensuels (**avoir fiscal déduit**). Ce montant peut être diminué par une participation financière de la caisse de retraite, s'il y a lieu, dont le montant est variable selon les organismes.

Des documentations sont disponibles en Mairie.

La responsable du service Téléassistance de **Bonjours** se tient à disposition de chaque demandeur pour étudier avec lui ses besoins propres.

### Le CCAS un recours et un soutien :

Les membres du CCAS peuvent apporter une aide aux personnes ayant besoin d'être secondées pour certaines démarches administratives ou sociales et qui en font la demande au secrétariat de la Mairie (04 66 24 02 77) les : lundi, mardi et jeudi après-midi.

# Quoi de neuf avec les travaux ?

## Création du parking de Laulanet

Entièrement réalisé en régie par le personnel municipal, le quartier de Laulanet se voit doté d'un vrai lieu de stationnement, agréable, isolé des eaux de ruissellement de la rue. Un garde roues en bois posé le long du ruisseau évite tout mouvement délicat et cinq véhicules peuvent y prendre place.



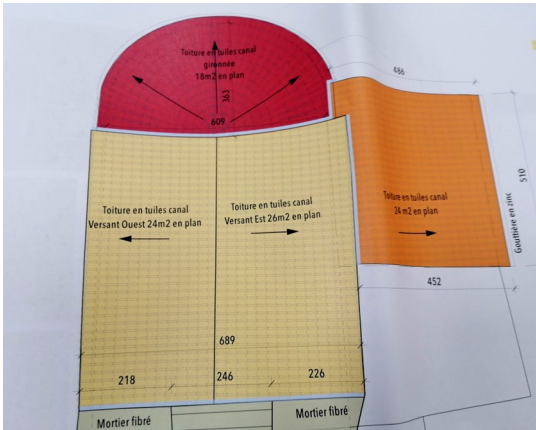
## Route de Reboul

Un nouveau problème s'est fait jour dans la route montant vers notre hameau de Reboul. En effet, un arbre situé en bordure de la chaussée s'est abattu vers la pente, et toute sa partie racinaire d'un diamètre de 3 mètres environ a emporté une partie de la voie, en restreignant encore le manque de largeur de ce passage.

La Mairie a pris connaissance de cet important désordre pour le transport et les déplacements des résidents et va s'employer à trouver une solution très rapidement.

# Quoi de neuf avec les travaux ?

## Aménagement de la chapelle Saint Sébastien



Après avoir patienté très longtemps pour obtenir l'étude préalable et l'avoir présentée au conseil municipal, l'heure est venue de réaliser les travaux. Nous avons rencontré le responsable de la Fondation du Patrimoine qui nous a orienté dans les différentes études nécessaires à l'ouverture d'une souscription ... à commencer par la signature d'une convention avec la Fondation.

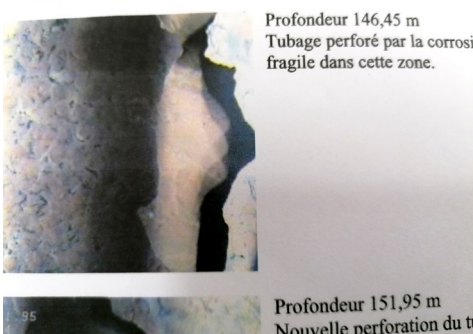
Sans remettre en question la totalité de l'ouvrage prévue dans l'étude préalable, notre commune ne peut dans l'immédiat faire face au coût des travaux (qui avoisine les 200.000€). L'exécution entière sera découpée en tranches effectuées suivant nos disponibilités. Notre décision a été de refaire la totalité de la toiture et des éléments de génoises cassées ou grossièrement sécurisées. Une réunion avec un architecte alsésien a été organisée afin de confier à celui-ci l'exécution de l'appel d'offres comprenant le choix des entreprises, le coût et la surveillance des travaux. Nous devrions être en mesure de prendre rapidement une décision et si tout se passe comme prévu, les premiers signes d'activité devraient voir le jour courant octobre ou novembre.

## Réhabilitation du forage du Serras



Le relèvement de la pompe en panne, à moins 180 ml de profondeur du forage N°1 et de son tuyau de refoulement ont été réalisés au printemps dernier.

Depuis, la vérification de l'état du tubage du forage a été effectuée par un passage de caméra. Celui-ci nous a conforté dans notre décision de terminer les travaux faisant l'objet de l'appel d'offres conclu avec l'entreprise, malgré la présence sur le tube de traces de corrosion importantes voire même un percement à moins 165 mètres. Pour mémoire, nous avons décidé de ne pas continuer les travaux dans le cas de torsion ou de déformation importante du tube de forage qui plonge à 220 ml de profondeur.



Profondeur 146,45 m  
Tubage perforé par la corrosi  
fragile dans cette zone.

Profondeur 151,95 m  
Nouvelle perforation du t

La pompe devrait donc être repositionnée un peu plus haut qu'à l'origine et ne devrait absolument pas être moins performante au niveau du débit prévu. Les délais qui courent en ce moment sont dus à la difficulté d'approvisionnement de la longueur de tube inox nécessaire au refoulement neuf.

Ces ouvrages devraient normalement être entrepris prochainement.

# Bien vivre à Courry

## Tennis



Entièrement rénové en 2022, le terrain de tennis vient de se doter d'un filet neuf afin de permettre aux amateurs une meilleure qualité de jeu.

La commune de Courry propose des abonnements pour le tennis :

ABONNEMENTS	TARIFS
Carte familiale	60€/an
Carte individuelle	40€/an
Location pour une semaine	20€/famille
Location à l'heure	5€/heure
Cauton clé	20€

- ⇒ Le règlement se fait à la mairie uniquement par chèque.
- ⇒ Les abonnements sont valables un an (de date à date).
- ⇒ Pensez à renouveler votre abonnement !

## Compostage collectif

### Courry se met au compostage !



Il y a quelques semaines, un composteur collectif a été installé par la Communauté Cèze Cévennes, sur Courry. Ce composteur à 3 bacs est à la disposition des Courriols.

En effet, depuis le début de l'année les biodéchets ne peuvent plus être mis dans la poubelle mais doivent être compostés. Pour ceux et celles qui ont leur propre composteur individuel, rien ne change. Pour tous les autres Courriols, il y a le composteur collectif. Vous le trouverez tout en bas de la Route de Reboul.

Il est à votre disposition pour y déposer vos épluchures de fruits et légumes, restes de repas, aliments avariés (sans emballages), marc et filtres de café, thé, infusion, fleurs et plantes vertes fanées. Tout n'est pas admis dans le composteur : huile de friture, os et coquillages, cendres, litières et excréments, tonte, taille et feuilles ... sont refusés.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal, nous vous invitons à lire et appliquer les consignes de tri que vous trouverez sur le composteur.

Un guide du compostage (individuel et collectif) est à votre disposition à la mairie.

## Aire de repos



L'aire de repos, située sur la Route Nationale 904, au niveau du rond point de la Cocalière, a fait peau neuve.

Après une phase de nettoyage et de désherbage, un ensemble de pique-nique a été installé par la mairie afin de permettre aux touristes qui le souhaitent de faire une pause !

## Recensement



Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ?

Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen ?

**Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire.**

Venez faire votre recensement citoyen à la mairie avec : votre carte d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille.

Après avoir fait votre recensement citoyen, vous obtenez une attestation de recensement.



Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à :

- ⇒ un examen (BEP, Bac...),
- ⇒ un concours administratif en France,
- ⇒ l'examen du permis de conduire en France.

Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème anniversaire et vous pourrez alors voter.

# Bien vivre à Courry

VigiPets



La commune de Courry a renouvelé son adhésion à VigiPets : le service connecté du groupe SACPA dédié aux animaux perdus et trouvés pour qu'ils retrouvent vite leur foyer !

Notre adhésion comprend :

- ⇒ La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants à l'aide des moyens adaptés.
- ⇒ L'enlèvement des animaux morts (dont le poids n'excède pas 40kg).
- ⇒ La garde sociale : les animaux (chats et chiens) des personnes hospitalisées en urgence, pourront être à la demande du Maire, placés dans les locaux de la fourrière pour une durée maximum de 8 jours ouvrables.

Déclarez un animal perdu ou un animal trouvé en quelques clics sur [www.vigipets.fr](http://www.vigipets.fr)

90% des animaux identifiés sont restitués à leur propriétaire !

Application connectée aux réseaux sociaux, des milliers de personnes vous aident à retrouver votre animal !

## Repas au quartier des Plots

Le vendredi 14 juin vers 19 heures, les habitants du quartier des Plots se sont réunis pour le repas des voisins.

Sandra, Sabine et quelques voisins avaient pris en charge les invitations, l'organisation et l'achat des boissons et du dessert.

Le temps menaçant ce jour-là a contraint les organisateurs à décider dès le matin de déplacer la fête. Par précaution, ils ont donné rendez-vous sous le préau de la Mairie alors qu'habituellement tout se passe dans le quartier.

Comme prévu, chacun avait cuisiné et apporté un met de son choix, ce qui offrait une grande variété de plats. Il y en avait pour tous les goûts.

De nombreux habitants s'étaient inscrits et déplacés pour cette rencontre. L'important est le contact entre voisins en toute simplicité et est aussi un moyen de mieux se connaître. Un peu de musique donnait de l'ambiance.

Les enfants aussi ont bien profité de cette soirée sans trop de contraintes, les parents pouvaient les surveiller tout en discutant.

Merci aux organisateurs pour ce moment de convivialité et cette soirée réussie.

## Urbanisme : Rappel d'informations

Vous trouverez ci-dessous, un tableau récapitulant les différents types d'autorisations à déposer en mairie en fonction des types de travaux envisagés.

Si votre propriété se situe dans un périmètre de 500 m. autour de l'Eglise, monument historique classé, votre demande sera obligatoirement soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Néanmoins, pour toute interrogation que vous pouvez avoir sur la mise en œuvre d'un projet, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la mairie, qui examinera avec vous la solution la plus rationnelle et vous fournira les imprimés correspondants.

Enfin, pour toute information sur la constructibilité d'un terrain, une Demande de Certificat d'Urbanisme doit être déposée en mairie.

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :** DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

# Comité des fêtes



Le repas républicain du 14 juillet organisé par le comité des fêtes s'est déroulé dans une ambiance conviviale, une trentaine de personnes étaient présentes pour partager ce moment.

E  
V  
E  
N  
E  
M  
E  
N  
T  
  
D  
E  
  
L'  
  
E  
T  
E

# COURRY

## 23-24-25 AOUT 2024

### FÊTE VOTIVE

#### Vendredi 23 août

19h30 Ouverture buvette et restauration  
20h30 LOTO

#### Samedi 24 août

8h30 Tournée des fougasses dans le village  
15h Concours de boules  
en doublettes 100€ + F.P - Consolante 50 € + F.P  
22h00 BAL avec DJ Alban et DJ Robin

#### Dimanche 25 août

15h Concours de boules  
en doublettes 100€ + F.P - Consolante 50 € + F.P  
19h30 Concert avec le groupe EXUVIA  
22h FEU D'ARTIFICE

RESTAURATION SUR PLACE PENDANT LA FÊTE

E  
V  
E  
N  
E  
M  
E  
N  
T  
S  
  
D  
E  
  
L'  
A  
U  
T  
O  
M  
N  
E

## FÊTE DE LA CHÂTAIGNE

Courry 6.oct 2024  
Entree libre de 9h à 18h  
ORGANISÉ PAR  
LE COMITÉ DES  
FÊTES DE COURRY



ARTISANS ET PRODUCTEURS LOCAUX - CHÂTAIGNES  
GRILLÉES - ANIMATIONS ENFANTS GRATUITES -  
SPECTACLE - BAR - RESTAURATION

PLACE DE LA MABRIE, COURRY



COURRY  
SAM. 26 OCT

CASTAGNADE PARTY

LE COMITE DES FETES DE COURRY



HALLOWEEN  
Party

1 VENDREDI  
NOVEMBRE 2024

REJOIGNEZ NOUS POUR UNE FÊTE EFFRAYANTE  
PORTEZ VOTRE MEILLEUR DEGUISEMENT  
D'HALLOWEEN !  
GOUTER OFFERT PAR LE COMITE DES FETES DE COURRY



## Le Plateau des Gras



Après la tenue de notre assemblée générale en janvier, notre association a proposé le 14 avril une visite du village avec un plan pour découvrir les lieux-dits de Courry, les plaques en céramique et les panneaux explicatifs. Il faisait chaud mais cela n'a pas découragé des randonneurs de Robiac et de Courry de parcourir le village et de gagner une médaille de notre association.

Le 1er juin, nous avons été visiter Saint Jean du Gard et son musée des Vallées Cévenoles « Maison Rouge », journée très appréciée par tous.

Nous vous souhaitons un bel été !

## Bibliothèque municipale



*La grâce, c'est la beauté qui arrive sans prévenir, à la façon du bonheur quand il nous attrape, en embuscade.*

*Sylvie-E. Saliceti*

Le samedi 4 mai dernier, la bibliothèque de Courry a célébré, une fois de plus, le Printemps des Poètes, grâce à une équipe de bénévoles enthousiastes et motivés.

Le public, nombreux, a été conquis par la lecture de poèmes (récités en français, mais aussi en cantonais et latin !) et la présence d'un HandPan – instrument de musique aux sonorités apaisantes.



Après la récitation, un apéritif convivial a été offert et a permis de prolonger ce moment sympathique.

A l'année prochaine, pour un nouveau rendez-vous poétique !



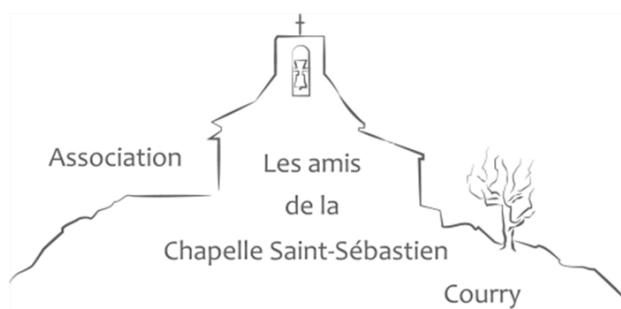
### Pour information

la bibliothèque sera fermée :

- le mercredi 14 août

- du mercredi 4 au samedi 7 septembre (inclus).

# Les amis de la chapelle



Après la messe du traditionnel pèlerinage, vous aurez la possibilité de prendre votre carte d'adhésion à l'association, ainsi que de proposer vos services dans nos équipes de bénévoles.

Nous vous attendons nombreux !

Contact : 06 66 67 90 90

Mail : [saintsebastien30500@gmail.com](mailto:saintsebastien30500@gmail.com)

## Prochaines dates à retenir !

**14 août à 21h30** : Cinéma en plein-air avec la diffusion du film « le deuxième acte ».

**19 août à 10h30** : Messe à la chapelle Saint Sébastien (pèlerinage).

**23 août à 20h30** : Loto, organisé par le Comité des fêtes.

**24 et 25 août** : Fête votive, organisée par le Comité des fêtes.

**06 octobre de 9h à 18h** : Fête de la Châtaigne, organisée par le Comité des fêtes.

**26 octobre** : Castagnade, organisée par le Comité des fêtes.

**1er novembre** : Halloween Party, organisé par le Comité des fêtes.

**13 novembre à 18h30** : Cinéma.

**29 et 30 novembre** : Téléthon, organisé par le CCAS.

**11 décembre** : Noël des enfants à 16h, organisé par le CCAS, puis cinéma à 18h30.

## Etat civil

### Naissance

ESCALIER LUCAS Sasha, né le 04 mai 2024.

### Mariages

BEUFILS Brigitte, Aimée et GIROUD Roselyne, Jeanne, Maryse le 08 janvier 2024.

DURA Camille, Marie et VICEDOMINI Clément, Guy, Fabien le 22 juin 2024.

### Décès

SALVADORI Marie, Gabrielle veuve DULBECCO le 10 juillet 2024.

## Cinéma à Courry



**Mercredi 14 août à 21h30 (séance en plein air)**

**5 € / 4€ pour les - de 18 ans**

De : Quentin Dupieux

Avec : Léa Seydoux, Louis Garrel, Vincent Lindon ...

Florence veut présenter David, l'homme dont elle est follement amoureuse, à son père Guillaume. Mais David n'est pas attiré par Florence et souhaite s'en débarrasser en la jetant dans les bras de son ami Willy. Les quatre personnages se retrouvent dans un restaurant au milieu de nulle part.

### Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi	14h30
Mardi	à
Jeudi	17h

Téléphone : 04 66 24 02 77

Mail : mairiecourry@orange.fr

Mairie services  
(eau, assainissement, etc...) :

06 82 91 94 00 (hors ouverture  
secrétariat)

Monsieur le Maire reçoit sur  
rendez-vous.

### Ramassage des ordures ménagères

Tous les lundis.

Du 15 juin au 15 septembre :

Les lundis et jeudis.

### N° téléphones d'urgence

Pompiers :

18 (fixe) / 112 (portable)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Urgence dépannage

électricité : 09 72 67 50 30

### Tarifs salle des fêtes

Location ponctuelle d'un jour  
ou fin de semaine.

Période :

- du 01/05 au 30/09

- du 01/10 au 30/04\*

Associations de la commune :  
gratuit

Particuliers de la commune :  
70 € / 80 €\*

Particuliers extérieurs à la  
commune : 180 € / 200 €\*

Associations extérieures à la  
commune : 70 € / 80 €\*

## Horaires Autocar



La commune de Courry est desservie par la compagnie de transports Le Sept.

Il s'agit de la ligne **E13** « Aubenas - Joyeuse - Les Vans -Alès ».

### Horaires aller

AUBENAS > JOYEUSE > LES VANS > ALÈS

<b>Cayrades</b>	6 :48**	<b>Eglise</b>	6 :50**
	7 :36**		7 :38**
	14 :02*		14 :04*

### Horaires retour

ALÈS > LES VANS > JOYEUSE > AUBENAS

<b>Eglise</b>	7 :50*	<b>Cayrades</b>	7 :51*
	8 :36**		8 :38**
	10 :36*		10 :38*
	16 :57*		17 :00*
	17 :56**		17 :58*

\* Du lundi au samedi

\*\* Du lundi au vendredi



### Courry-Infos n°18

juillet 2024

*Publication de la mairie de Courry*

Directeur de la publication:

Jean BERNARD, maire.

Photo de couverture : François HUGEROT.

Crédits textes et photos, relecture : Jean BERNARD, Laurence BERNARD, Claudine BONNEFOY, Sylvette BREYSSE, Sandra CAMPOS, Catherine CESCO, Caroline DUCOS, Patrick GOUDE, Gérard LEROY, Eddy RAEPSAET, Miette OLIVIER, Elise ROBILLIARD, Michele TALON.